

omnes qui cum eo intraverant gladio interfecerunt.

49. Et misit Tryphon exercitum et equites in Galilæam, et in campum magnum, ut perderent omnes socios Jonathas.

50. At illi, cum cognovissent quia comprehensus est Jonathas, et periiit, et omnes qui cum eo erant, hortati sunt semetipsos, et exierunt parati in prælium.

51. Et videntes hi qui insecuti fuerant, quia pro anima res est illis, reversi sunt;

52. illi autem venerunt omnes cum pace in terram Juda. Et planxerunt Jonathan, et eos qui cum ipso fuerant, valde; et luxit Israël luctu magno.

53. Et quæsierunt omnes gentes, quæ erant in circuitu eorum, contere eos; dixerunt enim:

54. Non habent principem et adiutantem; nunc ergo expugnemus illos, et tollamus de hominibus memoriam eorum.

et ils tuèrent par le glaive tous ceux qui étaient entrés avec lui.

49. Tryphon envoya une armée et des cavaliers en Galilée, et dans la grande plaine, pour tuer tous les compagnons de Jonathas.

50. Mais ceux-ci, ayant su que Jonathas avait été pris, et qu'il avait péri avec tous ceux qui étaient avec lui, s'encouragèrent les uns les autres; et sortirent prêts à combattre.

51. Ceux qui les avaient poursuivis, voyant qu'ils se battaient pour leur vie, s'en retournèrent;

52. ainsi ils revinrent tous en paix dans le pays de Juda. On pleura beaucoup Jonathas et ceux qui étaient avec lui, et Israël en fit un grand deuil.

53. Alors toutes les nations qui étaient autour d'eux cherchèrent à les écraser; car elles disaient:

54. Ils n'ont ni chef ni auxiliaire; attaquons-les donc maintenant, et effaçons leur mémoire parmi les hommes.

CHAPITRE XIII

1. Et audivit Simon quod congregavit Tryphon exercitum copiosum, ut veniret in terram Juda, et attereret eam.

2. Videns quia in tremore populus est, et in timore, ascendit Jerusalem, et congregavit populum;

1. Cependant Simon apprit que Tryphon avait rassemblé une armée nombreuse, pour venir dans le pays de Juda et le ravager.

2. Voyant que le peuple était dans la crainte et dans l'effroi, il monta à Jérusalem, et assembla le peuple;

d'abord auprès de lui. Il fut dès lors entièrement au pouvoir de son ennemi cruel et rusé. — *Ut... intravit...* (vers. 48). En vertu d'un plan combiné entre Tryphon et les habitants de Ptolémaïs, Jonathas, à peine entré dans la ville, fut saisi et fait prisonnier. — *Et omnes qui...* Horrible massacre des mille soldats qui l'accompagnaient.

49-52. Les deux mille hommes que Jonathas avait envoyés en Galilée réussissent à rentrer sains et saufs en Judée. — *Misit Tryphon...* Il était naturellement désireux d'achever son œuvre sanginaire. — *Campum magnum*: la plaine d'Esdreion, nommée autrefois plaine de Jezraël, qui faisait alors partie de la Galilée (*Att. géogr.*, pl. x). — *Omnes socios*: les deux mille soldats dont Jonathas s'était spontanément séparé, et qu'il avait envoyés en Galilée avant d'entrer à Ptolémaïs. Cf. vers. 47. — *At illi...* (vers. 50). Avertis de ce qui s'était passé, ils prirent la résolution de vendre chèrement leur vie. — *Quia... periiit*. Ainsi qu'il arrive habituellement en pareil cas, la renommée avait encore exagéré le désastre: Jonathas n'avait pas péri avec ses compagnons. Cf. XIII, 22 et ss. — *Exierunt parati*. Entre ces deux mots, le grec insère le participe *συνετραμμένοι*, en rangs serrés. — *Quia pro*

anima... (vers. 51). C.-à-d. qu'ils étaient décidés à combattre en désespérés. — *Venerunt... cum pace...* (vers. 52). Grâce à leur courage héroïque, ces deux mille soldats purent rentrer en Judée sans la moindre opposition.

52^b-54. Grand deuil des Juifs au sujet de Jonathas; les païens se soulèvent contre eux, les croyant sans défenseurs. — *Planxerunt...*, et *luxit...* Répétition emphatique. Cf. ix, 20. Tout le monde, en Judée et à Jérusalem, supposait que Jonathas était mort. — *Quæsierunt... gentes* (vers. 53). Les païens du voisinage relevèrent naturellement la tête, et s'imaginèrent qu'ils pourraient donner un libre cours à leur haine contre les Juifs. — *Tollamus... memoriam...* Cri fanatique. Cf. III, 35.

SECTION IV. — LE GOUVERNEMENT DE SIMON.
XIII, 1 — XVI, 24.

§ I. — *Les débuts de Simon comme chef du peuple juif.* XIII, 1-54.

1^o Simon prend en mains le gouvernement des Juifs. XIII, 1-9.

CHAP. XIII. — 1-6. Il encourage le peuple et s'offre pour le défendre au péril de sa vie. — *Congregavit...* Tryphon avait frappé un grand

3. et il les exhorta, en disant : Vous savez quels grands combats nous avons livrés, moi, et mes frères, et toute la maison de mon père, pour les lois et pour le sanctuaire, et quelles angoisses nous avons vues

4. c'est à cause de cela que tous mes frères ont péri pour Israël, et je suis demeuré seul.

5. Et maintenant, à Dieu ne plaise que je veuille épargner ma vie, dans tout ce temps de tribulation! car je ne suis pas meilleur que mes frères.

6. Je vengerai donc ma nation et le sanctuaire, nos enfants aussi et nos femmes, car toutes les nations se sont assemblées pour nous écraser, à cause de leur haine.

7. L'esprit du peuple fut enflammé dès qu'il eut entendu ces paroles;

8. et ils répondirent à haute voix, en disant : Tu es notre chef à la place de Judas et de Jonathas, ton frère;

9. livre notre combat, et tout ce que tu nous diras nous le ferons.

10. Alors rassemblant tous les hommes de guerre, il se hâta de rebâtir tous les murs de Jérusalem, et la fortifia tout autour.

11. Puis il envoya Jonathas, fils d'Absalom, à Joppé, et avec lui une nouvelle armée; et après qu'il en eut chassé tous ceux qui étaient dedans, il y demeura lui-même.

12. Cependant Tryphon partit de Pto-

3. et adhortans, dicit: Vos scitis quanta ego, et fratres mei, et domus patris mei, fecimus pro legibus et pro sanctis praelia, et angustias quales vidimus:

4. horum gratia perierunt fratres mei omnes propter Israel, et relictus sum ego solus.

5. Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis! non enim melior sum fratribus meis.

6. Vindicabo itaque gentem meam et sancta, natos quoque nostros et uxores, quia congregatæ sunt universæ gentes conterere nos, inimicitia gratia.

7. Et accensus est spiritus populi, simul ut audivit sermones istos;

8. et responderunt voce magna, dicentes: Tu es dux noster loco Judæ et Jonathæ, fratris tui;

9. pugna praelium nostrum, et omnia quæcumque dixeris nobis faciemus.

10. Et congregans omnes viros bellatores, acceleravit consummare universos muros Jerusalem, et munivit eam in gyro.

11. Et misit Jonathan, filium Absalomi, et cum eo exercitum novum, in Joppen; et, ejectis hiis qui erant in ea, remansit illie ipse.

12. Et movit Tryphon à Ptolemaida

coup en faisant Jonathas prisonnier; mais il lui restait à s'emparer de la Judée, et c'est précisément dans ce but qu'il venait de lever une forte armée. — *In tremore... et in timore* (vers. 2). Autre répétition emphatique. On comprend ce découragement du peuple en face d'un si grand péril; heureusement Simon était là, digne de son père et de ses frères, pour secourir sa nation. — *Ascendit...* Il était donc alors absent de Jérusalem. — *Scitis quanta...* (vers. 3). Il rappelle, en quelques mots éloquents, les œuvres de vaillance que lui et sa famille avaient accomplies pour défendre l'indépendance politique et religieuse des Juifs, et ce que leur courage leur avait coûté de souffrances: *angustias quales...* — *Perierunt... omnes*. Lui aussi, il supposait que Jonathas avait été massacré avec son escorte, de sorte qu'il se trouvait être le seul survivant des cinq fils de Mathathias. Cf. II, 1 et ss.; VI, 46; IX, 18, 36-38. — *Et nunc...* (vers. 5). Il promet de ne pas épargner non plus sa propre vie pour la noble cause d'Israël. — *Vindicabo itaque...* (vers. 6). Il parle comme étant le remplaçant naturel et tout désigné de Jonathas. — *Congregatæ sunt...* Voyez XII, 53-54.

7-9. Le peuple reconnaît à l'unanimité Simon Machabée comme le successeur de Jonathas. — *Tu es dux...* (vers. 8). Cf. IX, 30. Il n'y eut

donc pas d'interrègne fâcheux, comme après la mort de Judas. Voyez IX, 23 et ss. D'après XIV, 35, Simon fut nommé en même temps gouverneur et grand prêtre. — *Omnia quæcumque...* (vers. 9). Tous se montrèrent prêts à lui obéir en toutes choses.

2° Il prend aussitôt ses mesures pour résister à Tryphon. XIII, 10-13.

10-13. Mouvements des deux armées ennemies. — *Consummare... muros...* Simon n'avait en effet qu'à mener à bonne fin cette œuvre importante, que Jonathas avait précédemment commencée. Cf. XII, 36-37. — *Filium Absalomi* (vers. 11). Cet Absalom est peut-être identique à celui qui a été nommé plus haut (XI, 70). — *Exercitum novum*. Grec: Une force (une armée) considérable. — *In Joppen*. Les Juifs attachaient une importance particulière à la possession de ce port. Cf. X, 76, et XII, 33. — *Ejectis his...* Comme on avait quelque raison de se défier des habitants, on les expulsa, de sorte qu'il n'y eut plus que des Juifs dans la ville. Voyez Josèphe, *Ant.*, XIII, 8, 4. — *Movit Tryphon* (vers. 12): vraisemblablement en longeant la mer jusqu'à ce qu'il arrivât en face de la Judée; puis il se tourna vers l'est (*Atl. géogr.*, pl. X). — *Jonathas cum eo...* Tryphon était sûr de tirer d'une manière ou de l'autre son profit de l'illustre pri-

cum exercitu multo, ut veniret in terram Juda; et Jonathas cum eo in custodia.

13. Simon autem applicuit in Addus, contra faciem campi.

14. Et ut cognovit Tryphon quia surrexit Simon loco fratris sui Jonathæ, et quia commissurus esset cum eo prælium, misit ad eum legatos,

15. dicens : Pro argento quod debbat frater tuus Jonathas in ratione regis, propter negotia quæ habuit, detinuimus eum.

16. Et nunc mitte argenti talenta centum, et duos filios ejus obsides, ut non dimissus fugiat a nobis, et remittimus eum.

17. Et cognovit Simon quia cum dolo loqueretur secum; jussit tamen dari argentum et pueros, ne inimicitiam magnam sumeret ad populum Israel, dicentem :

18. Quia non misit ei argentum et pueros, propterea periit.

19. Et misit pueros et centum talenta; et mentitus est, et non dimisit Jonathas.

20. Et post hæc venit Tryphon intra regionem, ut contereret eam, et gyraverunt per viam quæ ducit Ador; et Simon et castra ejus ambulabant in omnem locum quocumque ibant.

l'étais avec une armée nombreuse, pour venir dans le pays de Juda; et Jonathas était avec lui comme prisonnier.

13. Simon s'établit à Addus, en face de la plaine.

14. Dès que Tryphon eut appris que Simon s'était levé à la place de son frère Jonathas et se disposait à lui livrer bataille, il lui envoya des messagers,

15. pour lui dire : C'est à cause de l'argent que ton frère Jonathas devait au roi, à cause des affaires dont il a eu la conduite, que nous l'avons détenu.

16. Et maintenant envoie cent talents d'argent et ses deux fils comme otages, afin que, mis en liberté, il ne s'enfuit pas loin de nous, et nous le renverrons.

17. Simon reconnut qu'il lui parlait ainsi pour le tromper; il ordonna néanmoins de lui livrer l'argent et les enfants, de peur d'attirer sur lui une grande haine de la part du peuple d'Israël, qui dirait :

18. Parce qu'on n'a pas envoyé l'argent et les enfants, c'est pour cela qu'il a péri.

19. Il envoya donc les enfants et les cent talents; et Tryphon manqua à sa parole, et ne renvoya pas Jonathas.

20. Après cela, Tryphon vint dans le pays pour le ravager, et ils tournèrent par le chemin qui conduit à Ador; mais Simon et son armée les suivaient par tous les lieux où ils allaient.

sonnier. — In Addus (vers. 13). D'après le grec : à Adda. Simon avait autrefois occupé et fortifié cette ville, qui commandait la route de Jérusalem du côté de l'ouest. Voyez XII, 78, et les notes.

3^o Jonathas est cruellement massacré avec ses fils. XIII, 14-30.

14-16. Tryphon propose à Simon le rachat de son frère. — *Quia surrexit...* Hébraïsme. C.-à-d., qu'il était devenu le chef du peuple juif. Cf. IX, 31^b. — *Et quia commissurus...* Tryphon était en réalité un lâche et redoutait d'en venir aux mains avec les Juifs; c'est pour cela qu'il a de nouveau recours à la perfidie. Cf. XII, 42 et ss. — *Pro argento...* (vers. 15). Il invente un mensonge pour excuser son attentat envers Jonathas. — *In ratione regis...* *habuit*. Dans le grec : (Pour l'argent que Jonathas devait) au trésor royal, pour les fonctions qu'il remplissait; c.-à-d., en tant que gouverneur de la Judée, grand prêtre et général. Cf. X, 65, et XI, 65. — *Talanta centum* (vers. 16). 850 000 fr., s'il s'agit du talent hébreu; la moitié seulement de cette somme, s'il est question du talent attique. — *Filios ejus...* On devine le sort affreux qui leur était réservé.

17-19. Simon consent à cette proposition. —

Cognovit... Sa répugnance fut extrême, car il comprenait toute la noirceur du plan de Tryphon. Il lui était cependant difficile de ne pas accepter; autrement ses concitoyens eux-mêmes auraient pu l'accuser de vouloir profiter de l'emprisonnement de son frère pour demeurer au pouvoir : *ne inimicitiam...* — *Mentitus est...* (vers. 19). Tout se passa comme Simon l'avait prévu.

20-22. Tryphon s'avance contre Jérusalem; Simon imite ses mouvements pour l'arrêter. — *Intra regionem*. D'après le grec : (Il vint) contre la ville; c.-à-d., contre Jérusalem. Quelques manuscrits ont la même leçon que la Vulgate. — *Ador*. Grec : Ἀδωρά. Cette ville ne doit pas différer de l'Adoraim de II Par. XI, 9, située sur la frontière méridionale de la Judée, au sud-ouest d'Hébron, et représentée aujourd'hui par le petit village de Doura (*Att. géogr.*, pl. VII, X et XII). Tryphon faisait donc alors un mouvement tournant (*gyraverunt*), pour attaquer Jérusalem du côté du nord. — *Ambulabant...* *quocumque...* Simon et ses troupes faisaient des mouvements identiques à ceux des Syriens, se tenant toujours placés entre Jérusalem et l'armée ennemie. — *Qui... in arce...* (vers. 21). Jonathas avait donc réussi à mettre la garnison syrienne

21. Alors ceux qui étaient dans la citadelle envoyèrent des messagers à Tryphon, pour qu'il se hâtât de venir par le désert, et qu'il leur envoyât des vivres.

22. Tryphon tint toute la cavalerie prête pour venir cette nuit même; mais il y avait une grande quantité de neige, et il n'alla pas au pays de Galaad.

23. Et lorsqu'il fut proche de Bascaman, il tua là Jonathas et ses fils.

24. Ensuite Tryphon se retourna, et s'en alla dans son pays.

25. Alors Simon envoya recueillir les ossements de son frère Jonathas, et il les ensevelit à Modin, la ville de ses pères.

26. Tout Israël fit un grand deuil à

21. Qui autem in arce erant miserunt ad Tryphonem legatos, ut festinaret venire per desertum, et mitteret illis alimonias.

22. Et paravit Tryphon omnem equitatum, ut veniret illa nocte; erat autem nix multa valde, et non venit in Galaaditim.

23. Et cum appropinquasset Bascaman, occidit Jonathan et filios ejus illic.

24. Et convertit Tryphon, et abiit in terram suam.

25. Et misit Simon, et accepit ossa Jonathæ, fratris sui, et sepelivit ea in Modin, civitate patrum ejus.

26. Et planxerunt eum omnis Israel

de l'Acra dans l'embarras, en l'empêchant de se ravitailler aisément (voyez XII, 36, et la note); de là cette pressante démarche qu'elle fait auprès de Tryphon. — *Per desertum* : à travers ce qu'on nommait le désert de Juda, qui s'étendait au sud-est de Jérusalem. La suggestion était habile, car ce district n'était défendu par aucune forteresse. — *Et paravit...* (vers. 22). Tryphon résolut d'envoyer cette nuit même toute sa cavalerie au secours de la garnison affamée. Un obstacle imprévu l'arrêta : *erat... nix...* « Il tombe parfois de la neige en Palestine entre les mois d'octobre et de mars. Elle reste rarement plus d'un jour; mais parfois elle est épaisse et demeure sur le sol pendant plusieurs jours, et même durant toute une quinzaine. » — *Et non venit...* La Vulgate a omis plusieurs mots importants, et le sens qu'elle donne est inexact. Le grec porte : Et il ne vint pas (à Jérusalem) à cause de la neige; alors il partit et vint dans le pays de Galaad. Tryphon abandonna donc, comme trop chanceux, son plan d'attaque contre Jérusalem; contournant toute la partie méridionale de la Palestine et passant au sud de la mer Morte, il pénétra dans la province de Galaad, qui était située de l'autre côté du Jourdain (*Att. géogr.*, pl. VII et X).

23-24. Tryphon, irrité par ces divers échecs, fait égorger Jonathas et ses fils, et rentre en Syrie. — *Bascaman*. Ville de Galaad, qui n'est mentionnée nulle part ailleurs, et dont on ignore l'emplacement. — *Jonathan et filios ejus*. Dans le grec : (Il tua) Jonathas, et il fut enterré là.

25-26. Sépulture de Jonathas, grand deuil des Juifs. — *Ossa* est un idiotisme pour désigner un cadavre. Cf. Gen. I, 26; Ex. XIII, 19; I Reg. XXXI, 13.

— *In Modin*. Voyez II, 1, et le commentaire. — *Et planxerunt...* (vers. 26). Cf. II, 70, et IX, 20. Deuil distinct de celui auquel on s'était livré lorsque le



Tombeaux phéniciens.

faux bruit de la mort de Jonathas s'était répandu (XII, 52).

27-30. Simon fait construire un magnifique monument sur la tombe de son père et de ses frères. — *Edificavit... super sepulcrum...* : conformément à la coutume qui prévalait alors dans l'Orient pour les grands personnages. — *Attum*

planctu magno, et luxerunt eum dies multos.

27. Et ædificavit Simon super sepulcrum patris sui et fratrum suorum ædificium altum visu, lapide polito retro et ante.

28. Et statuit septem pyramidas, unam contra unam, patri et matri, et quatuor fratribus;

29. et his circumposuit columnas magnas; et super columnas, arma, ad memoriam æternam; et juxta arma, naves sculptas, quæ viderentur ab omnibus navigantibus mare.

30. Hoc est sepulcrum quod fecit in Modin, usque in hunc diem.

31. Tryphon autem, cum iter faceret cum Antiocho, rege adolescente, dolo occidit eum.

32. Et regnavit loco ejus, et imposuit sibi diadema Asiæ; et fecit plagam magnam in terra.

33. Et ædificavit Simon præsidia Ju-

son sujet, et ils le pleurèrent pendant des jours nombreux.

27. Simon éleva sur le sépulcre de son père et de ses frères un édifice qu'on voyait de loin, dont les pierres étaient polies par devant et par derrière.

28. Et il dressa sept pyramides, l'une en face de l'autre, pour son père, sa mère, et ses quatre frères;

29. et il plaça autour d'elles de grandes colonnes, et sur les colonnes, des armes, pour servir de monument éternel; et auprès des armes, des navires sculptés, pour être vus par tous ceux qui naviguaient sur la mer.

30. C'est là le sépulcre qu'il fit à Modin, et que l'on voit encore.

31. Or Tryphon, étant en voyage avec le jeune roi Antiochus, le tua par trahison.

32. Et il régna à sa place, et se mit sur la tête le diadème d'Asie; et il fit de grands maux dans le pays.

33. Cependant Simon rebâtit les for-

visu. Le monument était de proportions si élevées, qu'on pouvait facilement l'apercevoir de loin. Comp. le vers. 29. — *Lapide polito*. De couleur blanche, d'après Josèphe. — *Et statuit*... Les vers. 28 et 29 décrivent en détail ce riche mausolée. — *Septem pyramidas*. C'est évidemment pour lui-même que Simon fit dresser, d'une manière anticipée, la septième pyramide. — *Unam*

visible. — *Hoc est*... (vers. 30). Formule de conclusion. — *Usque in hunc*... Josèphe affirme que le monument existait encore de son temps (vers 70 après J.-C.); Eusèbe dit de même dans son *Onomasticon* (vers l'an 320). Sur les ruines qui restent peut-être encore de ce tombeau, voyez la *Revue archéologique*, 1873, p. 265 et ss.

4° Tryphon s'étant déclaré roi de Syrie, Simon fortifia contre lui les villes du Jourdain et fait alliance avec Démétrius II, XIII, 31-42.

31-33. Tryphon fait assassiner le jeune Antiochus et usurpe la couronne. — *Dolo occidit*... Titte-Live, *Epit.*, 55, raconte comme il suit ce fait cruel. Tryphon prétendit que le jeune roi était atteint de la pierre et avait besoin d'une opération; les médecins qui en furent chargés reçurent l'ordre de la rendre fatale, ce qui eut lieu. — *Regnavit*... (vers. 32). C'était en 142 avant J.-C. Il régna jusqu'en 139, un peu



Antiochus VI. (D'après une ancienne monnaie.)

contra... L'une d'elles était donc isolée. — A la suite du pronom *his* (vers. 29), la Vulgate omet encore quelques mots : Et sur celles-ci (les pyramides) il fit des sculptures. — *Circumposuit*... Les colonnes furent par conséquent dressées autour du groupe formé par les pyramides. — *Arma*. Grec : des panoplies. Des trophées d'armes, selon la coutume usitée en Grèce. — *Naves sculptas*. Peut-être en souvenir de la prise du port de Joppé. Cf. xi, 70; xii, 11. — *Quæ viderentur*... La Méditerranée était trop éloignée de Modin pour que les navires sculptés sur les colonnes fussent vus des navigateurs; du moins l'ensemble du mausolée devait être parfaitement

moins de quatre ans. — *Imposuit*... *Diadema*. Le diadème proprement dit était l'insigne principal de la royauté dans ces régions. Voyez I, 10^a, et la note. — *Fecit plagam*. Hébraïsmes, pour dire que Tryphon rendit la Syrie très malheureuse. Par ses débauches et ses guerres perpétuelles, il troubla constamment le pays.

33. Simon fortifia les villes de Judée. — *Ædificavit*. Encore dans le sens large. Voyez xii, 35-46, etc. La prudence de Simon, vantée par Mathathias mourant (cf. ii, 65), nous apparaît dans tous ses actes. Comp. les vers. 10-11, 13, 20^b, etc. — *Præsidia Judææ*. Voyez, ix, 50-52, l'énumération des principales de ces villes. —

teresses de la Judée, les munissant de hautes tours, de grandes murailles, de portes et de serrures; et il plaça des vivres dans les forteresses.

34. Simon choisit aussi des hommes et les envoya auprès du roi Démétrius, afin qu'il accordât des franchises à la Judée, car tous les actes de Tryphon avaient été accomplis avec violence.

35. Le roi Démétrius répondit à cette demande, et lui écrivit la lettre suivante :

36. Le roi Démétrius, à Simon, grand prêtre et ami des rois, et aux anciens, et à la nation des Juifs, salut.

37. Nous avons reçu la couronne d'or et la palme que vous nous avez envoyées; et nous sommes disposés à faire avec vous une paix parfaite, et d'écrire aux intendants du roi qu'ils vous fassent les remises que nous avons accordées.

38. Car tout ce que nous avons ordonné en votre faveur demeurera ferme; les forteresses que vous avez bâties seront à vous.

39. Nous faisons aussi remise des fautes et des délits *commis* jusqu'à aujourd'hui, et de la couronne que vous deviez; et s'il y avait quelque autre chose d'imposée dans Jérusalem, qu'elle ne soit plus imposée désormais.

40. Et si quelques-uns d'entre vous

dææ, muniens ea turribus excelsis, et muris magnis, et portis, et seris; et posuit alimenta in munitionibus.

34. Et elegit Simon viros, et misit ad Demetrium regem, ut faceret remissionem regioni, quia actus omnes Tryphonis per direptionem fuerant gesti.

35. Et Demetrius rex ad verba ista respondit ei, et scripsit epistolam talem:

36. Rex Demetrius, Simoni, summo sacerdoti et amico regum, et senioribus, et genti Judæorum, salutem.

37. Coronam auream, et bahem quam misistis suscepimus; et parati sumus facere vobiscum pacem magnam, et scribere præpositis regis remittere vobis quæ indulsimus.

38. Quæcumque enim constituimus, vobis constant; munitiones quas ædificastis vobis sint.

39. Remittimus quoque ignorantias et peccata usque in hodiernum diem, et coronam quam debebatis; et si quid aliud erat tributarium in Jerusalem, jam non sit tributarium.

40. Et si qui ex vobis apti sunt con-

Posuit alimenta. Détail non moins important pour une place forte que l'armement proprement dit.

34-40. Simon se déclare partisan de Démétrius II. — *Ad Demetrium...* On croit que ce prince était alors à Séleucie. En se rangeant de son côté, Simon lui demanda naturellement d'accorder aux Juifs des concessions importantes, et entre autres choses de les dispenser de toute sorte d'impôts: *ut... remissionem...* — *Actus... per direptionem...* Locution énergique. Tryphon n'avait songé qu'à piller la contrée. — *Et Demetrius...* (vers. 35). Il s'empressa d'accepter la demande de Simon, dont le concours lui était alors indispensable. — *Summo sacerdoti* (vers. 36). Simon avait succédé à Jonathas dans cette fonction sacrée en même temps que dans celle de chef civil des Juifs. — *Et amico...* Voyez x, 18, 19, 65; xi, 27, etc. — *Senioribus*: les membres de l'assemblée nommée plus haut *γερονσία*. Voyez la note de xi, 6. — *Coronam...* (vers. 37). Sur l'usage d'envoyer alors au roi de Syrie des couronnes d'or ou leur équivalent, voyez x, 20, et la note. — *Et bahem*. Dans le grec: *βᾶν*, une branche de palmier. Cette branche était évidemment en or. Cf. II Mach. xiv, 4, et le com-

mentaire. Quelques critiques adoptent la variante *βᾶνν*, et supposent que ce mot désigne un riche vêtement (les Romains le nommaient « palmata »), orné de broderies en or qui représentaient des branches de palmier. En toute hypothèse, c'était un symbole de victoire. — *Pacem magnam*. C.-à-d., une paix durable. — *Quæ indulsimus*. Probablement les immunités que Démétrius II avait autrefois promises aux Juifs. Cf. xi, 34-35. — *Quæcumque enim...* (vers. 38). Allusion au traité conclu avec Jonathas (cf. xi, 29 et ss.), dont il ratifia et renouva les conditions. — *Munitiones quas...* Voyez le vers. 33. — *Remittimus...* (vers. 39). Amnistie générale pour les fautes commises par les Juifs contre Démétrius, dont ils avaient abandonné la cause pour soutenir celle d'Antiochus VI, son rival. Cf. xi, 54 et ss. — *Et si quid...* Exemption de tout impôt, de quelque genre qu'il fût. — Les mots *in Jerusalem* ne signifient point que cette exemption ne dût pas atteindre le reste de la Judée. La capitale est nommée pour tout le pays, parce que c'est en elle qu'étaient centralisés les impôts, après avoir été perçus. — *Et si qui...* (vers. 40). Les Juifs sont invités à s'enrôler dans les armées syriennes. Voyez x, 36, et la note. Démétrius savait par

scribi inter nostros, conscribantur; et sit inter nos pax.

41. Anno centesimo septuagesimo ablatum est jugum gentium ab Israël.

42. Et cepit populus Israël scribere in tabulis et gestis publicis: Anno primo sub Simone, summo sacerdote, magno duce, et principe Judæorum.

43. In diebus illis applicuit Simon ad Gazam, et circumdedit eam castris, et fecit machinas, et applicuit ad civitatem et percussit turrem unam et comprehendit eam.

44. Et eruperunt qui erant intra machinam in civitatem, et factus est motus magnus in civitate.

45. Et ascenderunt qui erant in civitate, cum uxoribus et filiis, supra murum, scissis tunicis suis; et clamaverunt voce magna, postulantes a Simone dexteras sibi dari,

46. et dixerunt: Non nobis reddas secundum malitias nostras, sed secundum misericordias tuas.

sont propres à être enrôlés dans nos troupes, qu'ils soient enrôlés, et que la paix soit entre nous.

41. En l'année cent soixante-dixième, le joug des nations fut enlevé de dessus Israël.

42. Et le peuple d'Israël commença à écrire sur les tables et les registres publics: La première année, sous Simon, souverain prêtre, grand chef et prince des Juifs.

43. En ces jours-là, Simon marcha sur Gaza, l'investit avec son armée, fit des machines, s'approcha de la ville, attaqua une tour et s'en empara.

44. Ceux qui étaient dans une de ces machines firent irruption dans la ville, et il y eut un grand tumulte dans la ville.

45. Et ceux qui étaient dans la ville montèrent sur les murailles avec leurs femmes et leurs enfants, ayant leurs tuniques déchirées, et ils crièrent à haute voix, demandant à Simon qu'il leur donnât la main,

46. et disant: Ne nous traite pas selon notre malice, mais selon tes miséricordes.

expérience qu'il pouvait compter sur leur fidélité. Cf. xi, 47 et sa. — *Inter nostros*: dans la garde royale.

41-42. Le peuple israélite jouit d'une entière indépendance, sous la suzeraineté du roi de Syrie. — *Anno...* Cette date est notée à cause de l'importance du fait. C'était en 142 avant J.-C. — *Jugum gentium*: le joug syrien, sous lequel le peuple de Dieu gémissait depuis si longtemps. Aussi les Juifs se donnèrent-ils la satisfaction de compter les années à partir de celle où ils avaient recouvré leur liberté: *cepit populus...* (vers. 42). — *In tabulis*. Grec: dans les écritures; c.-à-d., dans les divers documents écrits, soit publics, soit privés. — *Et gestis*. D'après le grec: dans les contrats; c.-à-d., dans les documents relatifs aux affaires, au commerce, etc. — *Anno primo sub...* Une ère nouvelle commença donc alors pour eux. On possède des monnaies juives, qu'un certain nombre de numismates supposent frappées sous le gouvernement de Simon, et qui portent les dates des années 1, 2, 3 et 4.

50 Simon s'empare de Gazara. XIII, 43-48.

43-44. Siège et prise de la ville. — *In diebus illis...* Simon mit aussitôt à profit l'accroissement de son autorité et la paix dont jouissait son peuple depuis l'alliance avec Démétrius, pour réduire les places fortes que l'ennemi possédait encore sur le territoire juif. — *Gazam*. Tous les manuscrits grecs et les anciennes versions nomment aussi Gaza; mais Josèphe, *Ant.*, xii, 6, 7, et *Bell. jud.*, i, 2, a lu: Gazara. C'est à cette leçon que les critiques donnent assez généralement et à bon droit la préférence. En effet, la

lointaine Gaza ne nuisait pas à l'indépendance des Juifs. Il n'en était pas de même de Gazara, si rapprochée de Jérusalem, et qui était, avec l'Acra, le principal appui du parti helléniste. Voyez ix, 53, et le commentaire; x, 12. Comp. xiv, 7, 34, où il est dit expressément que Judas s'empara de Gazara; xv, 28, et xvi, 1, où cette ville est citée comme une possession juive. Il est difficile que l'occupation par les Juifs d'une place si importante n'ait pas été racontée expressément dans ce livre; or c'est ce qui aurait eu lieu, s'il n'était pas question d'elle ici. — *Circumdedit...*, *fecit...* Ces détails dénotent un siège en règle. — *Machinas*. D'après le grec: des *ἐκπέλοις* (à la lettre: des « prend-villes »). C'étaient d'énormes tours mobiles, reposant sur des roues, récemment inventées par Démétrius Poliorcète; on les approchait des remparts, dans lesquels elles ouvraient promptement de larges brèches. Cf. Plutarque, *Demetr.*, 21; Diodore de Sicile, xx, 48. — *Percussit turrem...* Ce fut le commencement de la victoire. Bientôt la ville entière tomba au pouvoir de Simon (vers. 44).

44-48. Les habitants obtiennent d'être épargnés. — *Motus* a ici le sens de commotion morale, trouble. Ce détail va être aussitôt développé en termes pathétiques. — *Scissis tunicis* (vers. 45). En signe de deuil et de supplication. — *Non...* *secundum malitias...* (vers. 46). Leur malice consistait vraisemblablement dans l'apostasie. Comp. les vers. 47 et 48. — *Flexus Simon...* (vers. 47). Tout en leur laissant la vie sauve, il les oblige néanmoins de quitter la ville. — *Mundavit sedes...* Les habitants étaient donc tombés

47. Simon, apaisé, cessa de les combattre; il les chassa cependant de la ville, et il purifia les maisons où il y avait eu des idoles; et ensuite il y fit son entrée au chant des hymnes, en bénissant le Seigneur;

48. et après qu'il en eut enlevé toute impureté, il y établit des hommes qui pratiquaient la loi; il la fortifia et y établit sa demeure.

49. Or ceux qui étaient dans la citadelle de Jérusalem étaient empêchés de sortir et d'entrer dans le pays, et d'acheter, et de vendre, et ils eurent très faim, et beaucoup d'entre eux moururent par la famine.

50. Alors ils crièrent vers Simon de leur donner la main, et il la leur donna; puis il les chassa de là, et purifia la citadelle de toute souillure.

51. Ils y entrèrent ensuite le vingt-troisième jour du second mois, l'an cent soixante et onze, avec des chants de louange, des branches de palmiers, des harpes, des cymbales et des lyres, des hymnes et des cantiques, parce qu'un grand ennemi avait été exterminé d'Israël.

47. Et flexus Simon, non debellavit eos; eiecit tamen eos de civitate, et mundavit aedes in quibus fuerant simulacra; et tunc intravit in eam cum hymnis, benedicens Dominum;

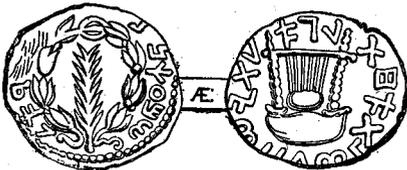
48. et ejecta ab ea omni immunditia, collocavit in ea viros qui legem facerent; et munivit eam, et fecit sibi habitationem.

49. Qui autem erant in arce Jerusalem prohibebantur egredi et ingredi regionem, et emere, ac vendere; et esurierunt valde, et multi ex eis fame perierunt.

50. Et clamaverunt ad Simonem ut dextras acciperent, et dedit illis; et eiecit eos inde, et mundavit arcem a contaminationibus.

51. Et intraverunt in eam tertia et vigesima die secundi mensis, anno centesimo septuagesimo primo, cum laude, et ramis palmarum, et cinyris, et cymbalis, et nablis, et hymnis, et canticis, quia contritus est inimicus magnus ex Israel.

en plein dans l'idolâtrie. — *Cum hymnis* : au chant des psaumes. — *Immunditia* (vers. 48). C.-à-d., toute trace du culte impur des idoles. — *Viros qui legem...* : des Juifs orthodoxes et sùrs. — *Fecit sibi...* Petite nuance dans le grec : Il s'y fit une habitation. Ce détail aussi paraît démontrer avec certitude que la ville prise par



Lyre sur une monnaie juive.

Simon n'était pas Gaza, mais Gazara; car on comprendrait difficilement que le chef des Juifs ait établi sa résidence à l'extrémité de la contrée. Comp. le vers. 54, qui nous apprend que Jean, fils de Simon, s'était fixé à Gazara, après avoir été nommé généralissime des troupes juives.

6° La citadelle de Jérusalem, depuis longtemps occupée par les Syriens, est enfin reprise par les Juifs. XIII, 49-54.

49-50. La garnison, affamée, se rend à discrétion. — *Qui... in arce...* Il y avait plus de vingt ans que les Syriens s'étaient installés dans l'Acra, d'où ils molestaient fréquemment la ville. Cf. I, 35 et ss.; VI, 18; II Mach. IV, 12, 27, etc. Les

Machabées, malgré tous leurs efforts, n'avaient pu réussir à les en déloger. Cf. VI, 19 et ss.; XI, 20, etc. Les habiles mesures prises par Jonathan (comp. XII, 36, et la note), et continuées par Simon, avaient mis la garnison dans une situation pénible, qui devait forcément aboutir, dans les circonstances présentes, à une reddition. Tryphon, incapable de la ravitailler naguère, lorsqu'il se trouvait dans la contrée (cf. XIII, 20 et ss.), était encore plus impuissant à distance, et Démétrius II, devenu l'ami des Juifs, se serait bien gardé de les mécontenter. — *Esurierunt...* Bloqués de toutes parts, les Syriens ne pouvaient se procurer des vivres. Cf. XII, 36^b. La famine éclata donc, terrible, et ils furent forcés de se rendre. — *Contaminationibus* (vers. 50^b) : les souillures de l'idolâtrie. Comp. le vers. 48.

51-53. Entrée triomphale des Juifs dans la citadelle. — *Secundis mensis*. Il se nommait *yyyar*, et correspondait à la fin d'avril et au commencement de mai. — *Anno...* L'an 141 avant J.-C. — *Ramis palmarum* : à la manière usitée pour la fête des Tabernacles (cf. Lev. XXII, 40; Neh. VIII, 15) et en d'autres joyeuses occasions (cf. II Mach. X, 7; Joan. XII, 13, etc.). — *Cinyris... et nablis*. Deux sortes d'instruments à cordes, nommés en hébreu *kinnôr* et *nèbel*. — *Quia contritus...* Formule solennelle, analogue à celle que le narrateur a employée en annonçant que les Syriens s'étaient emparés de la citadelle. Cf. I, 37 et 38. — *Constituit...* (vers. 52). Institution d'une fête annuelle, pour célébrer le souvenir de

52. Et constituit ut omnibus annis argerentur dies hi cum lætitia.

53. Et munivit montem templi, qui erat secus arcem, et habitavit ibi ipse et qui cum eo erant.

54. Et vidit Simon Joannem, filium suum, quod fortis prælii vir esset, et posuit eum ducem virtutum universarum; et habitavit in Gazaris.

52. Et il ordonna que tous les ans ces jours seraient célébrés avec réjouissance.

53. Il fortifia aussi la montagne du temple, qui était près de la citadelle, et il y habita, ainsi que ceux qui étaient avec lui.

54. Ensuite Simon vit que Jean, son fils, était un vaillant homme de guerre, et il l'établit chef de toutes les troupes; et il habita à Gazara.

CHAPITRE XIV

1. Anno centesimo septuagesimo secundo, congregavit rex Demetrius exercituum suum, et abiit in Mediam ad contrahenda sibi auxilia, ut expugnaret Tryphonem.

2. Et audivit Arsaces, rex Persidis et Mediæ, quia intravit Demetrius confines suos, et misit unum de principibus suis,

1. En la cent soixante-douzième année, le roi Démétrius rassembla son armée, et s'en alla en Médie pour y chercher du secours, afin d'attaquer Tryphon.

2. Et Arsacès, roi de Perse et de Médie, apprit que Démétrius était entré sur ses frontières, et envoya l'un de ses

cette grande délivrance. Cf. iv, 59, et vii, 49. — *Munivit montem...* (vers. 53). Josèphe raconte, *Ant.*, xiii, 6, 6, que Simon commença par raser l'Acra, et qu'il abassa la colline sur laquelle elle avait été bâtie, afin qu'il fût désormais impossible de dominer le temple de ce côté. Mais ce récit est formellement contredit plus bas par l'historien sacré. Voyez xiv, 37. En outre, nous

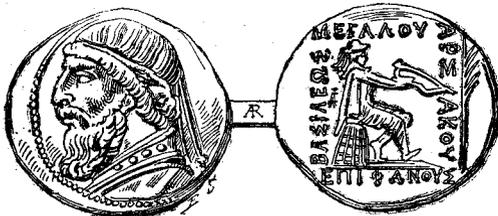
§ II. — *Prosperité des Juifs sous le gouvernement de Simon.* XIV, 1-49.

1^o Campagne malheureuse de Démétrius II contre les Parthes. XIV, 1-3.

CHAP. XIV. — 1. Il part pour la Médie à la tête de son armée. — *Anno...* D'octobre 141 à octobre 140 avant J.-C. — *Abiit in Mediam.*

L'auteur sacré va nous dire implicitement (comp. le vers. 2) que les Parthes avaient envahi peu à peu les régions orientales du royaume de Syrie jusque vers l'Euphrate. Le premier but de Démétrius, en entreprenant cette expédition, était de recouvrer sur eux ses domaines. — *Ad contrahenda...*, ut expugnaret... C'était son second but. Le roi, après la victoire sur laquelle il comptait, se proposait de lever, dans les districts reconquis, une armée considérable, qui l'aiderait à renverser le prétendant Tryphon.

2-3. Démétrius tombe au pouvoir d'Arsacès. — *Arsaces.* Tous les rois des Parthes portaient ce nom. Il est question ici d'Arsacès VI, grand conquérant, plus connu sous la dénomination de Mithridate 1^{er}. Il régna de 174 à 136 avant J.-C. — *Rex Persidis et Mediæ.* Il reçoit ici ce titre parce que, grâce à ses conquêtes, l'empire parthe avait pris la place de la monarchie persane dans ces contrées. — *Confines suos* : le territoire que Mithridate regardait désormais comme sien, mais dont Démétrius, le véritable maître, venait lui disputer la possession. — *Unum de principibus...* L'un des gouverneurs des quatorze ou quinze provinces de la Parthie. On les nommait « vitætes ».



Arsacès Mithridate. (D'après une ancienne monnaie.)

avons déjà vu (note de i, 33) que Josèphe s'est trompé sur la situation même de l'Acra.

54. Jean, fils de Simon, est nommé général en chef de l'armée juive. — *Joannem.* Celui qui fut surnommé Hyrcan. — *Quod fortis...* Motif pour lequel il fut élevé à ce poste important. — *Posuit eum ducem...* Simon n'était plus jeune alors, et il était naturel qu'il pensât à se décharger d'un rôle délicat et difficile, qui exigeait un grand déploiement d'activité. — *Habitavit...* Le nouveau généralissime fixa sa résidence à Gazara, parce que cette place était regardée comme l'une des plus importantes pour la défense du pays.

princes pour le prendre vif et le lui amener.

3. Et celui-ci alla et défit l'armée de Démétrius, le prit et le mena à Arsacès, qui le mit en prison.

4. Tout le pays de Juda demeura en paix tous les jours de Simon; il chercha le bien de sa nation, et sa puissance et sa gloire furent agréables aux Juifs durant tous ses jours.

5. Outre toutes ses actions glorieuses, il prit Joppé pour servir de port, et il en fit une entrée pour aller aux îles de la mer.

6. Il étendit les limites de sa nation, et se rendit maître du pays.

7. Il rassembla de nombreux prisonniers; il s'empara de Gazara, de Bethsura et de la citadelle, et il en enleva les impuretés; et il n'y avait personne qui lui résistât.

8. Chacun cultivait sa terre en paix; le pays de Juda donnait ses fruits, et les arbres des champs leur fruit.

ut comprehenderet eum vivum, et adduceret eum ad se.

3. Et abiit, et percussit castra Demetrii, et comprehendit eum, et duxit eum ad Arsacem, et posuit eum in custodiam.

4. Et siluit omnis terra Juda omnibus diebus Simonis; et quæsiuit bona genti suæ, et placuit illis potestas ejus, et gloria ejus, omnibus diebus.

5. Et cum omni gloria sua accepit Joppen in portum, et fecit introitum in insulis maris.

6. Et dilatavit fines gentis suæ, et obtinuit regionem.

7. Et congregavit captivitatem multam, et dominatus est Gazaræ, et Bethsuræ, et arci, et abstulit immunditias ex ea; et non erat qui resisteret ei.

8. Et unusquisque colebat terram suam cum pace; et terra Juda dabat fructus suos, et ligna camporum fructum suum.

— *Percussit...* (vers. 3). Justin raconte, *Hist. phil.*, xxxvi, 1, et xxxviii, 9, que Démétrius remporta d'abord plusieurs victoires sur les Parthes; mais qu'invité à une conférence, il fut fait traîtreusement prisonnier, tandis que son armée, attaquée à l'improviste, était complètement défaite. — *Posuit... in custodiam*. D'abord chargé de fers et promené d'une manière humiliante à travers les provinces qui avaient soutenu sa cause, le roi de Syrie fut ensuite traité avec respect. Voyez Justin, l. c. : Appien, *Syr.*, 67. Douze ans plus tard, il recouvra sa liberté et sa couronne.

2^e Période de paix et de prospérité pour Israël. XIV, 4-15.

Beau passage, éloquent et poétique.

4. Résumé général de la situation. — *Siluit...* terra. Hébraïsme cher à notre auteur. Cf. I, 3; vii, 50; ix, 67; xi, 38, 52. A partir de la prise de l'Acras jusqu'à l'invasion de la Judée par le général syrien Cendébaeus (cf. xv, 40), c.-à-d., de 141-138 ou 137 avant J.-C., les Juifs jouirent d'une profonde tranquillité : au dedans, le parti helléniste avait perdu toute sa force; au dehors, Tryphon était suffisamment occupé en Syrie, et Antiochus VII, frère de Démétrius II, n'avait pas encore manifesté ses prétentions au trône. — L'expression *omnibus diebus* ne doit pas être prise trop à la lettre, puisque nous verrons plus loin (cf. xv, 38 et ss.; xvi, 1-19) Simon obligé de reprendre les armes contre les Syriens; mais il est très exact de dire que la Judée fut habituellement en paix sous son gouvernement, et ce fait devient encore plus frappant, si l'on se rappelle ce qui avait eu lieu du temps de Judas et de Jonathas. — *Quæsiuit bona...* Emploi qu'il fit de ce temps de paix. — *Placuit illis...* Affect

tion par laquelle les Juifs récompensèrent ses bienfaits. Il y eut donc correspondance parfaite de sentiments entre le gouvernant et les gouvernés.

5-15. Quelques détails sur ce que Simon fit pour son peuple. Vers. 5-7, comment il délivra la Judée de l'oppression étrangère; vers. 8-10, comment il rendit le pays heureux et prospère; vers. 11-13, comment il ramena la paix dans le pays; vers. 14-15, ce qu'il accomplit en faveur de la loi sainte et du culte. — *Gloria sua* : la gloire que lui obtinrent ses actions d'éclat, comme au vers. 4. — *Joppen* : pour en faire un port important (*in portum*) et le centre d'un grand commerce avec le dehors, spécialement avec les contrées occidentales, représentées par la locution « îles de la mer ». Cf. vi, 29; xv, 11, etc. Sur la prise de Joppé par Simon, voyez xiii, 11. — *Dilatavit...* (vers. 6) : surtout par la prise de différentes places fortes, comme le disent les vers. 5 et 7. — *Captivitatem multam* (vers. 7). L'abstrait pour le concret. Cf. ix, 70; Os. vi, 12; Am. i, 6, etc. Simon délivra de l'esclavage un grand nombre de Juifs, faits prisonniers par les Syriens. — *Dominatus... Gazaræ... et arci*. Voyez xiii, 43 et ss., 49 et ss. — *Et Bethsuræ*. Comp. le vers. 33. C'est du vivant de Jonathas que Simon s'était emparé de cette ville. Cf. xi, 65-66. — *Abstulit immunditias...* Voyez la note de xiii, 50^e. — *Unusquisque colebat...* (vers. 8). Durant la guerre avec les Syriens, l'agriculture avait été forcément négligée; on y revint ensuite avec un grand succès : *et terra... dabat...* — *Ligna camporum...* Les principaux arbres fruitiers de la Palestine étaient la vigne, l'olivier et le figuier. Cf. Deut. viii, 8; Jos. xxiv, 13; I Reg. viii, 14, etc. « Les Juifs regardaient leur récolte en fruits comme

9. Seniores in plateis sedebant omnes, et de bonis terræ tractabant; et iuvenes induebant se gloriam et stolas belli.

10. Et civitatibus tribuebat alimonias, et constituēbat eas ut essent vasa munitionis, quoadusque nominatum est nomen gloriæ ejus usque ad extremum terræ.

11. Fecit pacem super terram, et lætatus est Israel lætitia magna.

12. Et sedit unusquisque sub vite sua et sub ficulnea sua, et non erat qui eos terreret.

13. Defecit impugnans eos super terram; reges contriti sunt in diebus illis.

14. Et confirmavit omnes humiles populi sui, et legem exquisivit, et abstulit omnem iniquum et malum.

15. Sancta glorificavit, et multiplicavit vasa sanctorum.

16. Et auditum est Romæ quia defunctus esset Jonathas, et usque in Spartiatas, et contristati sunt valde.

17. Ut audierunt autem quod Simon, frater ejus, factus esset summus sacerdos loco ejus, et ipse obtineret omnem regionem et civitates in ea,

18. scripserunt ad eum in tabulis æreis, ut renovarent amicitias et societatem quam fecerant cum Juda et cum Jonatha, fratribus ejus.

9. Tous les vieillards étaient assis dans les places publiques et s'entretenaient des biens du pays; les jeunes gens se revêtaient de gloire et d'habits de guerre.

10. Il distribuait des vivres aux villes, et il en faisait des places fortes, de sorte que son nom devint célèbre jusqu'aux extrémités de la terre.

11. Il établit la paix dans le pays, et Israël se réjouit d'une grande joie.

12. Chacun était assis sous sa vigne et sous son figuier, et il n'y avait personne qui les effrayât.

13. Ceux qui les attaquaient disparurent du pays; les rois furent écrasés en ces jours-là.

14. Il fortifia tous les pauvres de son peuple; il rechercha la loi, et il extermina tous les injustes et les méchants.

15. Il glorifia le sanctuaire, et il multiplia les vases saints.

16. Or on apprit à Rome, et jusque chez les Spartiates, que Jonathas était mort, et ils en furent très affligés.

17. Mais lorsqu'ils apprirent que Simon, son frère, avait été fait grand prêtre à sa place, et qu'il était maître de tout le pays et de ses villes,

18. ils lui écrivirent sur des tables d'airain, pour renouveler l'amitié et l'alliance qu'ils avaient faite avec Judas et Jonathas, ses frères.

aussi importante que celle des céréales. » — *Seniores in plateis...* (vers. 9). Réalisation littérale d'une prédiction de Zacharie, VIII, 4, dont le narrateur nous fait certainement entendre ici l'écho. Il nous montre les vieillards, assis dans les rues et s'entretenant de la prospérité du pays; les jeunes gens, se parant avec fierté des armes avec lesquelles eux ou leurs pères avaient remporté naguère de brillantes victoires. — *Ut essent vasa...* (vers. 18). Hébraïsme, pour décrire avec quelle sagesse Simon fortifiait ou approvisionnait les villes de Judée. Cf. vers. 33, 34; XIII, 10, 33, 48, 52. — *Nominatum est...* Il était glorieusement connu à Rome, à Sparte, en Asie Mineure, dans les îles de Chypre et de Rome. Voyez les vers. 16 et ss.; XV, 16-23. — *Fecit pacem...* (vers. 11). Voyez la note du vers. 4^e. — Résultat de cette paix : *lætatus est...* — Développement poétique de la pensée : *et sedit...* (vers. 12). C'est là une locution ancienne et proverbiale, pour marquer une grande et heureuse tranquillité. Cf. III Reg. IV, 26; Mich. IV, 4; Zach. III, 10. — *Defecit impugnans...* (vers. 13) : à part la restriction faite plus haut (voyez encore la note du vers. 4^e). — *Reges contriti...* Allusion à Démétrius II, fait prisonnier par les Parthes

(comp. le vers. 3), et à Tryphon, qui éprouva alors de nouveaux revers (cf. xv, 10 et ss.). — *Humiles populi...* (vers. 14). C.-à-d., les faibles et les petits, si souvent opprimés. — *Legem exquisivit* : l'étudiant à fond, pour en observer lui-même et en faire observer par ses sujets les plus petits détails. — *Iniquum et malum* : les Juifs hellénistes, qui voulaient la ruine de la nation. — *Sancta glorificavit* (vers. 15). Simon contribua grandement à la splendeur du temple et du culte. — *Multiplicavit vasa...* Il en fallait un grand nombre pour le service du sanctuaire.

3^e Renouveau de l'alliance contractée avec Sparte et avec Rome. XIV, 16-24^e.

16-19^e. Les Romains et les Spartiates envoient des ambassadeurs à Jérusalem pour traiter cette affaire. — *Usque in Spartiatas*. Cette expression n'a pas lieu de nous étonner; car, bien que Sparte fût en réalité beaucoup plus rapprochée de la Judée que ne l'était Rome, les Juifs avaient moins de moyens de communication avec elle. — *Contristati sunt...* : car Jonathas était très estimé. — *Ut audierunt...* (vers. 17). Il semblerait, d'après ce verset et le suivant, que les premières ouvertures pour le renouvellement du traité d'alliance furent faites par les Romains et les Spartiates;

19. Et elles furent lues à Jérusalem en présence de l'assemblée. Et voici la copie des lettres que les Spartiates envoyèrent :

20. Les princes et les villes des Spartiates, à Simon, grand prêtre, aux anciens, aux prêtres, et au reste du peuple des Juifs, leurs frères, salut.

21. Les ambassadeurs qui ont été envoyés à notre peuple nous ont informés de votre gloire, de votre honneur et de votre joie ; et nous nous sommes réjouis de leur arrivée.

22. Et nous avons écrit ce qui a été dit par eux dans les assemblées du peuple, en ces termes : Numénus, fils d'Antiochus, et Antipater, fils de Jason, délégués des Juifs, sont venus auprès de nous, pour renouveler avec nous l'ancienne amitié.

23. Et il a plu au peuple de recevoir ces hommes avec honneur, et de placer une copie de leurs paroles dans les registres spéciaux du peuple, afin qu'elles soient un mémorial pour le peuple de Sparte. Et nous en avons écrit une copie à Simon, grand prêtre.

24. Après cela, Simon envoya à Rome Numénus, avec un grand bouclier d'or, du poids de mille mines, pour contracter

19. Et lectæ sunt in conspectu ecclesiæ in Jerusalem. Et hoc exemplum epistolarum quas Spartiatæ miserunt :

20. Spartanorum principes et civitates, Simoni, sacerdoti magno, et senioribus, et sacerdotibus, et reliquo populo Judæorum, fratribus, salutem.

21. Legati qui missi sunt ad populum nostrum nuntiaverunt nobis de vestra gloria, et honore, ac lætitia ; et gavisi sumus in introitu eorum.

22. Et scripsimus quæ ab eis erant dicta in conciliis populi, sic : Numenius Antiochi, et Antipater, Jasonis filius, legati Judæorum, venerunt ad nos, renovantes nobiscum amicitiam pristinam.

23. Et placuit populo excipere viros gloriose, et ponere exemplum sermonum eorum in segregatis populi libris, ut sit ad memoriam populo Spartiatarum. Exemplum autem horum scripsimus Simoni, magno sacerdoti.

24. Post hæc autem misit Simon Numenium Romam, habentem clypeum aureum magnum, pondo mnarum mille,

mais il ressort des vers. 21-24 qu'elles vinrent plutôt de Simon, qui avait envoyé à cet effet des délégués spéciaux à Sparte et à Rome. — *In tabulis æretis*. Voyez VIII, 22, et le commentaire. — *Amicitias cum Juda*. Cf. VIII, 1 et ss. — *Et cum Jonatha*. Voyez XII, 16. — *Ecclesiæ* : l'assemblée générale et solennelle du peuple juif.

19^e-23. Copie de la lettre adressée aux Juifs par les Spartiates. — *Exemplum*. Comme précédemment (cf. XII, 6), ce que nous avons ici n'est qu'une traduction en grec, faite sur la traduction hébraïque du document original. — *Principes* (vers. 20 ; dans le grec, ἀρχοιτες). C'étaient alors des « éphores » qui gouvernaient Sparte. Le dernier roi, Pélops, étant mort vers l'an 210, ceux qu'on avait nommés des « tyrans » lui avaient succédé jusqu'en 192. — *Civitates*. Le grec emploie le singulier : la ville (de Sparte). — *Senioribus et sacerdotibus* : ceux qui aidaient Simon dans le gouvernement civil et religieux du peuple juif.

— Sur l'expression *fratribus*, voyez la note de XII, 21. — *Legati qui...* (vers. 21). Les ambassadeurs que Jonathas avait autrefois envoyés à Rome et à Lacédémone. Cf. XII, 16-17. — *De vestra gloria...* Ils avaient fait connaître aux Spartiates la situation heureuse et prospère du peuple juif. — *Scripsimus... populi* (vers. 22). Peut-être est-il mieux de traduire : Nous avons écrit parmi les décrets du peuple (c.-à-d., dans les registres publics) les choses dites par eux. — *Stc*. Ce qui suit est la copie de ce qui avait été écrit à cette occasion. — *Exemplum sermonum...*

(vers. 23) : une copie des propositions des délégués juifs. — *In segregatis... libris* : dans les archives nationales. — *Ut sit ad memoriam...* D'après le grec : Pour que le peuple des Spartiates ait un mémorial.

24^e. Ambassade de Numénus à Rome. — Ici, comme en d'autres endroits, les mots *post hæc* sont une simple formule de transition, destinée à rattacher un fait à un autre, puisque Numénus et Antipater étaient déjà partis pour aller tout à la fois à Rome et à Sparte. Quelques interprètes, il est vrai, ont supposé qu'il s'agit ici d'une ambassade distincte de la précédente ; mais cela paraît peu vraisemblable. — *Misit... Romam*. Le résultat de cette mission sera marqué plus bas. Voyez le vers. 40, et XV, 15 et ss. — *Habentem clypeum...* Riche présent que les Juifs envoyaient à leurs puissants alliés pour gagner leurs faveurs. — *Pondo mnarum mille*. Si le narrateur a voulu parler de la mine hébraïque, qui équivalait à 708 gr. 850, le poids total était de 708 kil. 850 ; ce qui paraît exorbitant, même pour un cadeau princier et pour un objet de cette nature. Aussi beaucoup d'interprètes croient-ils qu'il faut supprimer dans le texte grec le mot ὀλκῆς, « poids », qui manque dans l'accusé de réception des Romains (cf. XV, 18). Dans ce cas, il serait question de la mine en tant que monnaie et non en tant que poids ; et comme elle équivalait à 141 fr., le bouclier aurait coûté en tout 141 000 fr., ce qui suffirait largement. Il est vrai qu'il faudrait réduire

ad statrëndam cum eis societatem. Cum autem audisset populus romahus sermones istos,

25. dixerunt : Quam gratiarum actionem reddemus Simoni et filiis ejus?

26. Restituit enim ipse fratres suos, et expugnavit inimicos Israel ab eis. Et statuerunt ei libertatem; et descripserunt in tabulis æreis, et posuerunt in titulis in monte Sion.

27. Et hoc est exemplum scripturæ : Octava decima die mensis elul, anno centesimo septuagesimo secundo, anno tertio sub Simone, sacerdote magno, in Asaramel,

28. in conventu magno sacerdotum, et populi, et principum gentis, et seniorum regionis, nota facta sunt hæc : Quoniam frequenter facta sunt prælia in regione nostra,

29. Simon autem, Mathathiaë filius, ex filiis Jarib, et fratres ejus, dederunt

alliance avec eux. Or, lorsque le peuple romain eut entendu ces paroles,

25. il dit : Quelles actions de grâces rendrons-nous à Simon et à ses fils?

26. Car il a rétabli ses frères, et il a exterminé d'Israël ses ennemis. Ils lui confirmèrent son indépendance, et ils écrivirent *cela* sur des tables d'airain, qu'ils placèrent sur des colonnes sur la montagne de Sion.

27. Voici la copie de cet écrit : Le dix-huitième jour du mois d'élul, l'an cent soixante-douze, la troisième année sous Simon, grand prêtre, à Asaramel,

28. dans une grande assemblée des prêtres et du peuple, des princes de la nation et des anciens du pays, cette déclaration a été faite : Comme beaucoup de combats ont été livrés dans notre pays,

29. Simon, fils de Mathathias, des fils de Jarib, et ses frères, se sont livrés

environ de moitié ces deux derniers chiffres, si l'écrivain sacré a voulu parler de la mine attique et non de la mine hébraïque.

4° Les Juifs attestent par un acte solennel leur attachement à Simon Machabée. XIV, 24^b-49.

Ce fut là « le comble de l'honneur » pour le sage et courageux grand prêtre, qui avait lui-même tout fait pour la gloire et le bien de son peuple.

24^b-26. Une tablette de bronze, sur laquelle étaient inscrits les actes glorieux de Simon, est placée dans le temple. — *Cum... audisset populus*. L'épithète *romanus*, ajoutée par la Vulgate, donne ici un faux sens; car il est évident, d'après le contexte, qu'il est question du peuple juif. C'est là sans doute une note marginale insérée dans le texte. Le grec dit simplement : ὁ δῆμος. De même le syriaque. — *Sermones istos*. Hébraïsme : ces choses; c. à-d., le contenu des vers. 18-23. — *Quam gratiarum...* (vers. 25). Parole vibrante d'enthousiasme et de reconnaissance. — *Restituit enim...* (vers. 26). Résumé très concis de ce que Simon et sa famille avaient accompli pour les Juifs. Il sera longuement développé aux vers. 27 et ss. On lit dans le grec : Car lui, et ses frères, et la maison de son père, ont rétabli Israël et chassé ses ennemis. — Les mots *et statuerunt...* font encore partie du langage du peuple; ils signifient que Simon et les siens avaient rétabli l'indépendance nationale d'Israël. La Vulgate semble dire, mais à tort, que les Juifs accordèrent à leur pontife, en échange de ses bienfaits, quelques grands privilèges, comme serait l'exemption de toute charge et de tout impôt. — *In titulis*. Dans le grec : ἐν στήλῃ. Quelques manuscrits ont le pluriel, comme la Vulgate. On nommait stèle une pierre plate dressée, servant parfois de monument funèbre, mais destinée aussi, en d'autres circonstances, à recevoir une

inscription commémorative (*Att. archéol.*, pl. cxii, fig. 6; pl. cxiii, fig. 9, etc.). — *In monte Sion*. C. à-d., d'après le sens habituel de cette expression dans notre livre, sur la colline du temple. Cf. vers. 48; iv, 37, 60; v, 54, etc.

27-47. Copie de l'inscription. — *Octava decima...* La date et les circonstances extérieures de cet acte solennel sont d'abord signalées, vers. 27-28^a. — *Elul*. C'était le sixième mois de l'année religieuse des Juifs : fin août et première partie de septembre. — *Anno centesimo...* 140 avant J.-C. — *Anno tertio...* Voyez xiii, 42, et la note. — *In Asaramel*. D'après le grec ordinaire : à Saramel (quelques manuscrits importants ont la même leçon que la Vulgate). Ce nom, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, est assez obscur. Suivant quelques commentateurs anciens et contemporains, il désignerait le lieu spécial de Jérusalem où se tenaient les assemblées du peuple, et la construction de la phrase montre que telle était déjà l'opinion du traducteur grec. Mais d'autres auteurs regardent le mot *Asaramel* comme la corruption d'une expression hébraïque que le traducteur en question n'aurait pas comprise : *ba-ḥaṣar 'am 'El*, dans la cour du peuple de Dieu; c. à-d., dans la grande cour du temple. Ce sentiment nous paraît être le meilleur. — *Conventu magno...* (vers. 28). Réunion plénière du peuple et de ses chefs, soit religieux, soit civils. — *Nota facta...* Les détails qui suivent furent notifiés dans l'assemblée. — *Quoniam...* C'est l'équivalent de nos locutions *Attendu que*, ou *Considérant que*. — *Frequenter... prælia...* La lutte pour l'indépendance avait duré plus de vingt ans. — *Simon autem...* Ici commence l'énumération de ce que Simon avait accompli pour le bien du peuple juif, vers. 29-37. — *Ex filiis Jarib*. Voyez ii, 1, et le commentaire. Jarib est une contraction pour Joarib. —

au péril et ont résisté aux ennemis de leur nation, pour soutenir leur sanctuaire et leur loi, et ils ont glorifié leur nation par une grande gloire.

30. Jonathas a rassemblé sa nation, et il est devenu leur grand prêtre, et il a été réuni à son peuple.

31. Leurs ennemis ont voulu fouler aux pieds et écraser leur pays, et étendre les mains sur leur sanctuaire.

32. Alors Simon a résisté ; il a combattu pour son peuple, il a distribué beaucoup d'argent, il a armé les hommes vaillants de sa nation, et leur a donné une solde ;

33. Il a fortifié les villes de Judée, et Bethsuram, qui était sur les frontières de la Judée, où les armes des ennemis avaient été auparavant, et il y a mis une garnison de soldats juifs.

34. Il a fortifié Joppé, située sur la mer, et Gazara, qui est sur les frontières d'Azot, où les ennemis demeuraient auparavant ; il y a mis des Juifs, et les a pourvues de tout ce qui convenait pour leur défense.

35. Le peuple a vu la conduite de Simon, et la gloire qu'il songeait à acquérir pour sa nation ; et ils l'ont établi leur chef et prince des prêtres, parce qu'il avait fait toutes ces choses, qu'il avait conservé la justice et la fidélité envers sa nation, et qu'il avait cherché par tous les moyens à exalter son peuple.

se periculo, et restiterunt adversariis gentis suæ, ut starent sancta ipsorum et lex, et gloria magna glorificaverunt gentem suam.

30. Et congregavit Jonathas gentem suam, et factus est illis sacerdos magnus, et appositus est ad populum suum.

31. Et voluerunt inimici eorum calcare et atterere regionem ipsorum, et extendere manus in sancta eorum.

32. Tunc restitit Simon, et pugnavit pro gente sua, et erogavit pecunias multas, et armavit viros virtutis gentis suæ, et dedit illis stipendia ;

33. et munivit civitates Judææ, et Bethsuram, quæ erat in finibus Judææ, ubi erant arma hostium antea ; et posuit illic præsidium viros Judæos.

34. Et Joppen munivit, quæ erat ad mare, et Gazaram, quæ est in finibus Azoti, in qua hostes antea habitabant ; et collocavit illic Judæos, et quæcumque apta erant ad correptionem eorum posuit in eis.

35. Et vidit populus actum Simonis, et gloriam quam cogitabat facere genti suæ ; et posuerunt eum ducem suum, et principem sacerdotum, eo quod ipse fecerat hæc omnia, et justitiam, et fidem quam conservavit genti suæ, et exquisivit omni modo exaltare populum suum.

Dederunt se periculo. Les quatre frères de Simon avaient glorieusement trouvé la mort dans cette lutte. Cf. vi, 43-46 ; ix, 18, 36 et ss. ; xiii, 23. — *Ut starent sancta... et lex.* La religion et la liberté politique : les deux causes les plus sacrées d'un peuple. — *Congregavit Jonathas...* (vers. 30). Il est étonnant, à première vue, que la tablette commémorative ne fasse aucune mention de Judas Machabée. C'est probablement parce que ses victoires, quelque si glorieuses, n'avaient pas mis fin à la guerre, et qu'elles avaient simplement commencé la grande œuvre si heureusement achevée par Simon. Jonathas ne reçoit d'ailleurs lui-même qu'une mention rapide. — *Factus est sacerdos...* Cf. x, 20 et 21. — Sur l'idiotisme *appositus est...*, voyez la note de ii, 69. — *Voluerunt inimici...* (vers. 31). Allusion à l'invasion de Tryphon. Cf. xiii, 1 et ss. — *Erogavit pecunias...* et *dedit...* (vers. 32). Détails nouveaux, bien conformes au caractère généreux de Simon. — *Munivit civitates...* (vers. 33). Voyez xiii, 33. — *Et Bethsuram.* C'est Simon en personne qui s'était emparé de cette place, du vivant de son frère Jonathas. Cf. vers. 7 ; xi, 65-66. — *Quæ... in finibus...* Bethsuram était, en effet, située sur les limites de la Judée et de l'Idumée. Les Syriens

en avaient fait une sorte d'arsenal : *ubi... arma...* — *Et Joppen...* (vers. 34). Nous avons vu plus haut, xii, 33-34, que Simon avait mis aussi une garnison dans cette ville ; puis, xiv, 5, qu'il en avait fait un port florissant. Nous apprenons ici qu'il l'avait également fortifiée. — *Et Gazaram.* Voyez le vers. 7 ; iv, 15, et la note ; xiii, 43-48. — *In finibus Azoti.* Gazara était à une assez grande distance d'Azot ; mais les territoires qui dépendaient des deux villes pouvaient fort bien être limitrophes. Elle était tombée, en 165 avant J.-C., au pouvoir des Syriens, qui en avaient fait une place de guerre très puissante (cf. ix, 52). C'est seulement en 142 que Simon put la reprendre. Cf. xiii, 43 et ss. (voyez le commentaire du vers. 43). — *Vidit... actum...* (vers. 35). La plupart des manuscrits grecs portent : Le peuple vit la fidélité (*πίστιν*) de Simon. — *Posuerunt... ducem...* Voyez xiii, 8. — *Principem sacerdotum.* C'est sans doute simultanément que les Juifs établirent Simon chef civil, chef militaire et grand prêtre. — L'inscription répète le motif pour lequel ils le comblaient de tant d'honneurs : *eo quod ipse...* — *Fidem quam...* : la fidélité aux promesses qu'il avait faites dès le début de son administration.

36. Et in diebus ejus prosperatum est in manibus ejus, ut tollerentur gentes de regione ipsorum, et qui in civitate David erant in Jerusalem, in arce, de qua procedebant, et contaminabant omnia quæ in circuitu sanctorum sunt, et inferebant plagam magnam castitati.

37. Et collocavit in ea viros Judæos ad tutamentum regionis et civitatis, et exaltavit muros Jerusalem.

38. Et rex Demetrius statuit illi summum sacerdotium;

39. secundum hæc fecit eum amicum suum, et glorificavit eum gloria magna.

40. Audivit enim quod appellati sunt Judæi a Romanis amici, et socii, et fratres, et quia susceperunt legatos Simonis gloriose,

41. et quia Judæi et sacerdotes eorum consenserunt eum esse ducem suum, et summum sacerdotem in æternum, donec surgat propheta fidelis;

42. et ut sit super eos dux, et ut cura esset illi pro sanctis, et ut constitueret

36. Et, durant ses jours, les affaires prospérèrent entre ses mains, de sorte que les nations furent bannies du pays, ainsi que ceux qui étaient dans la ville de David, à Jérusalem, dans la citadelle, d'où ils sortaient et profanaient tout aux environs du sanctuaire, et faisaient une grande plaie à sa pureté.

37. Il y établit des Juifs pour la sécurité de la contrée et de la ville, et il releva les murs de Jérusalem.

38. Le roi Démétrius l'a confirmé dans le souverain sacerdoce;

39. en même temps il l'a déclaré son ami, et l'a glorifié d'une grande gloire.

40. Car il avait appris que les Romains avaient appelé les Juifs leurs amis, leurs alliés et leurs frères, et qu'ils avaient reçu avec honneur les ambassadeurs de Simon,

41. et que les Juifs et leurs prêtres avaient consenti à ce qu'il fût leur chef et leur souverain prêtre pour toujours, jusqu'à ce qu'il se levât un prophète fidèle,

42. et à ce qu'il fût leur chef, qu'il prît soin des choses saintes, qu'il établit

Cl. XIII, 5-6. — *Exquisivit... exaltare...* Tel avait été le mobile perpétuel de sa conduite. Remarquez l'énergie des expressions. — *Prosperatum est...* (vers. 36). Tout ce qu'il entreprit en faveur de sa nation lui réussit. L'écrivain sacré relève, comme détail particulièrement glorieux et important, l'expulsion des Syriens de toutes les villes de la Judée qu'ils occupaient encore (comp. les vers. 33 et 34), et surtout de l'Acra : *ut tollerentur...* — *De qua procedebant...* Cl. I, 35 et ss.; VI, 18, etc. — Le mot *castitati* doit être expliqué d'après le contexte; il désigne la pureté du temple, qui était comme souillée par le voisinage de ces idolâtres et par leur conduite opposée en tout à sa sainteté. — *Collocavit in ea...* (vers. 37). Non seulement Simon conserva la citadelle, mais, comme l'ajoute le grec, il la fortifia encore; entre des mains juives elle ne pouvait qu'ajouter à la force de la capitale. — *Exaltavit muros...* Dans les temps anciens, les remparts des villes étaient très élevés. — *Et rex...* L'inscription passe à ce que Démétrius II avait fait, de son côté, pour honorer Simon, vers. 38-45. — *Statuit illi...* C.-à.-d. qu'il le confirma dans sa dignité de grand prêtre. Cl. XIII, 36. — *Secundum hæc* (vers. 39) : d'une manière conforme aux nobles actions et aux titres glorieux de Simon. Dans le grec, ces deux mots sont rattachés au verset qui précède : Il lui conféra le souverain sacerdoce d'après ces choses. — *Fecit... amicum...* Voyez XIII, 36. — *Auditvit enim...* (vers. 40). L'alliance des Juifs avec la puissante Rome, dont Simon avait obtenu le renouvellement (cf. XIV, 18 et ss.), ne contribua pas peu à régler la conduite de Démétrius à

l'égard du grand prêtre. — *Amici, et socii, et fratres.* Accumulation de synonymes qui montre combien le peuple juif était fier de cette alliance. — *Et quia Judæi...* (vers. 41). Autre motif qui avait déterminé Démétrius à combler Simon de toutes sortes d'honneurs. D'après d'assez nombreux exégètes contemporains, la particule grecque *ἔτι* serait une interpolation; c'est donc une nouvelle phrase, indépendante au vers. 40, qui commencerait ici, et notre verset, avec les suivants, continuerait l'énumération des dignités conférées à Simon par le peuple juif. Dans ce cas, c'est au vers. 35 que se rattacherait notre passage. Mais un seul manuscrit grec est favorable à cette hypothèse, en supprimant la conjonction *ἔτι*; elle est donc assez peu vraisemblable. D'ailleurs le sens est au fond le même, quelque opinion que l'on adopte. — *In æternum.* C'est ici l'expression principale : non seulement la nation juive avait fait de Simon son chef temporel et spirituel, mais elle avait fixé à perpétuité ces deux hautes fonctions dans sa famille, comme héréditaires. — *Donec surgat...* On était depuis longtemps sans prophète; mais on savait qu'il en surgirait un (cf. Mal. IV, 5), qui parlerait au nom de Dieu, comme ses prédécesseurs. Jusqu'à son arrivée, on regardait comme provisoire tout qui avait lieu d'insolite pour le gouvernement civil du peuple. D'après la plupart des anciens commentateurs, c'est le Messie en personne qui serait désigné par cette expression; mais nous croyons qu'il vaut mieux lui laisser, comme plus haut (voyez IV, 46, et la note), sa signification générale. Le grec, en effet, dit sans article : Un prophète, et non : Le prophète (par excellence).

des intendants sur leurs ouvrages, sur la contrée, sur les armes et sur les garnisons,

43. qu'il prît soin des choses saintes; que tous lui obéissent, que tous les actes fussent écrits en son nom dans le pays, et qu'il fût vêtu de pourpre et d'or;

44. qu'il ne fût permis à personne du peuple et des prêtres de violer aucune de ces choses, ni de contredire à ce qu'il aurait ordonné, ni de convoquer une assemblée sans lui dans la contrée, ni de se vêtir de pourpre et de porter une agrafe d'or;

45. et quiconque agirait contre ces ordonnances, ou en violerait quelque chose, serait coupable.

46. Et il plut à tout le peuple d'établir Simon dans cette autorité, et d'agir selon ces paroles.

47. Simon accepta, et il lui plut d'exercer le souverain sacerdoce, et d'être chef et prince de la nation des Juifs et des prêtres, et de commander à tous.

48. Il fut ordonné que ce document

præpositos super opera eorum, et super regionem, et super arma, et super præsidia;

43. et cura sit illi de sanctis, et ut audiatur ab omnibus, et scribantur in nomine ejus omnes conscriptiones in regione, et ut operiatur purpura et auro;

44. et ne liceat ulli ex populo, et ex sacerdotibus, irritum facere aliquid horum, et contradicere his quæ ab eo dicuntur, aut convocare conventum in regione sine ipso, et vestiri purpura, et uti fibula aurea;

45. qui autem fecerit extra hæc, aut irritum fecerit aliquid horum, reus erit.

46. Et complacuit omni populo statuere Simonem, et facere secundum verba ista.

47. Et suscepit Simon, et placuit ei ut summo sacerdotio fungeretur, et esset dux et princeps gentis Judæorum et sacerdotum, et præset omnibus.

48. Et scripturam istam dixerunt po-

— *Et ut cura...* (vers. 43). L'inscription indique maintenant, avec plus de détails, ce que les Juifs attendaient de leur chef, en ce qui concernait soit le culte (*pro sanctis*), soit l'administration religieuse et civile (*et ut constitueret...*). — *Opera eorum*. C.-à-d., les ouvrages des « sancta », le service du temple. — *Super regionem*. Par exemple, les gouverneurs des divers districts, les juges, etc. — *Super arma*: les chefs des arsenaux. — *Super præsidia*: les commandants des places fortes. — *Et cura... de sanctis* (vers. 43). Ces mots, que nous venons déjà de lire au vers. 42^a, ont peut-être été répétés par l'erreur d'un copiste. S'ils sont authentiques, ils montrent l'importance spéciale que le peuple de Dieu attachait au culte. — *Ut audiatur...* Tous devaient obéir fidèlement à Simon. — *Et scribantur...* Tous les documents officiels devaient être écrits en son nom. C'était là une vraie « marque de souveraineté ». — *Et ut operiatur...* Autre emblème du pouvoir souverain. Cf. VIII, 14; X, 20, 62; XI, 58. — *Et ne liceat...* (vers. 44). Par ces mots, on donnait une valeur perpétuelle aux décisions qui précèdent. — *Aut convocare...* C'eût été un abus très grave, un crime de lèse-autorité. — *Vestiri purpura...* Simon seul, et ses successeurs après lui, devaient jouir en Judée de ce royal privilège. — *Uti fibula...* Voyez X, 89, et la note. — La sanction: *qui autem...*, *reus...* (vers. 45). Et comme tel, sujet à un châtement. — *Et complacuit...* (vers. 46). Récapitulation et conclusion. — *Statuere Simonem...* Variante dans le grec: De décider pour Simon qu'il agisse selon ses paroles. — *Et suscepit...* (vers. 47). Acceptation par Simon des dignités que lui avaient offertes ses concitoyens.

— *Dux et princeps*. Dans le grec: στρατηγός και ἐθνάρχης, général et ethnarque. Ce second titre est rare chez les anciens. Il désignait étymologiquement un « chef de nation ». Il dit plus



Manteau attaché avec une fibule. (D'après les monuments.)

que le simple ἄρχων; mais il n'était attribué qu'à des princes vassaux, tels que Archélaüs, fils d'Hérode le Grand (cf. Josèphe, *Ant.*, XVII, 3, 4), Arétas (cf. II Cor. XI, 32), etc.

48-49. La tablette d'albâtre sur laquelle était gravée l'inscription est placée dans le temple, et on en met une copie dans le trésor. Quelques commentateurs croient que ces deux versets font aussi partie du document qui précède, et cela n'est pas impossible en soi. Nous préférons, avec d'autres interprètes, les regarder comme une réflexion du narrateur. — *In peribolo sancto-*

nera in tabulis æreis, et ponere eas in peribolo sanctorum, in loco celebri;

49. exemplum autem eorum ponere in ærario, ut habeat Simon, et filii ejus.

serait écrit sur des tables d'airain et placé dans la galerie du sanctuaire, dans un lieu exposé à la vue;

49. et qu'on en mettrait une copie dans le trésor, pour servir à Simon et à ses enfants.

CHAPITRE XV.

1. Et misit rex Antiochus, filius Demetrii, epistolas ab insulis maris Simoni, sacerdoti et principi gentis Judæorum, et universæ genti;

2. et erant continentes hunc modum: Rex Antiochus, Simoni, sacerdoti magno, et genti Judæorum, salutem.

3. Quoniam quidam pestilentes obtinuerunt regnum patrum nostrorum, volo autem vindicare regnum, et restituere illud sicut erat antea; et electam feci multitudinem exercitus, et feci naves bellicas.

4. Volo autem procedere per regionem, ut ulciscer in eos qui corruerunt regionem nostram, et qui desolaverunt civitates multas in regno meo.

1. Alors le roi Antiochus, fils de Démétrius, envoya des îles de la mer des lettres à Simon, grand prêtre et prince de la nation des Juifs, et à toute la nation;

2. et voici quel était leur contenu: Le roi Antiochus à Simon, grand prêtre, et à la nation des Juifs, salut.

3. Parce que des pervers se sont emparés du royaume de nos pères, je veux le revendiquer et le rétablir comme il était auparavant; c'est pourquoi j'ai levé une nombreuse armée d'élite et construit des vaisseaux de guerre.

4. Je veux entrer dans la contrée, pour me venger de ceux qui ont ravagé notre pays, et qui ont désolé des villes nombreuses dans mon royaume.

rum. C.-à-d., à l'intérieur de l'enclos sacré; probablement dans ce qu'on nommait le parvis d'Israël (*Atl. archéol.*, pl. xcix, fig. 1, 2). — *In loco celebri*: en un endroit très visible. — *In ærario*: dans le trésor du temple. On voit, par ce trait, qu'on y déposait des documents politiques importants. — *Ut habeat...* Simon et ses fils étaient intéressés à posséder une pièce officielle qui déclarait héréditaires dans leur famille les dignités d'ethnarque et de grand prêtre.

§ III. — *Relations de Simon avec Antiochus Sidétès; il meurt assassiné.* XV, 1 — XVI, 24.

1^o Antiochus VII écrit à Simon pour lui faire des propositions très honorables. XV, 1-9.

CHAP. XV. — 1-2^a. Introduction. — *Rez Antiochus.* Ce prince est connu dans l'histoire sous le nom d'Antiochus VII Sidétès (c.-à-d., probablement, originaire de Side, capitale de la Pamphylie, où il avait été élevé). C'est par anticipation qu'il porte ici le titre de roi (titre que le grec omet en cet endroit; mais qu'il emploie, comme la Vulgate, aux vers. 2^a, 3, 11 et 25), à moins donc qu'il ne se le soit arrogé aussitôt qu'il se mit à remplir les fonctions royales. Il régna de 139-128 avant J.-C. — *Filius Demetrii*: non pas de Démétrius II, alors régnant, et prisonnier des Parthes (cf. xiv, 3), lequel était son frère; mais de Démétrius I^{er}. — *Misit... epistolas.* Cléopâtre, qui avait épousé Démétrius II (cf. xi, 12), était régente pendant l'ab-

sence de son mari. Tryphon, qui possédait Antioche et la plus grande partie de la Syrie proprement dite (cf. xiii, 32), lui disputait assez mollement alors la souveraineté sur le reste du royaume. Pour lutter avec plus d'avantage contre cet usurpateur, elle fit appel à son beau-frère Antiochus, qui accourut volontiers pour la secourir. Avant de commencer vigoureusement les hostilités, il crut bon de faire des ouvertures à Simon, pour s'assurer de son concours. — *Ab insulis maris.* Sur cette expression, voyez vi, 29, et le commentaire. Il semble avoir résidé à Rhodes lorsqu'il reçut l'invitation de Cléopâtre. Voyez Appien, *Syr.*, 68. — *Sacerdoti et principi.* Grec: Prince et ethnarque. Cf. xiv, 47, et la note.

2^b-9. La lettre d'Antiochus. — Après la salutation accoutumée (*rez... salutem*), le prince commence par exposer ses projets, vers. 3-4. — *Pestilentes.* Cf. vers. 21; x, 61. C'est Tryphon qui est désigné par cette épithète énergique. — *Regnum patrum...* C.-à-d., le royaume de Syrie, fondé par Séleucus I^{er} Nicator, duquel Antiochus descendait directement. — *Electam feci...* Sidétès s'était déjà procuré une armée de mercenaires. Chose facile « pour quiconque avait une cause à défendre et de l'argent pour la soutenir ». — *Feci naves...* Cela était absolument nécessaire dans le cas d'Antiochus, puisqu'il partait des « îles de la mer » avec ses troupes. — *Procedere per regionem* (vers. 4). Grec: (Je veux) débar-